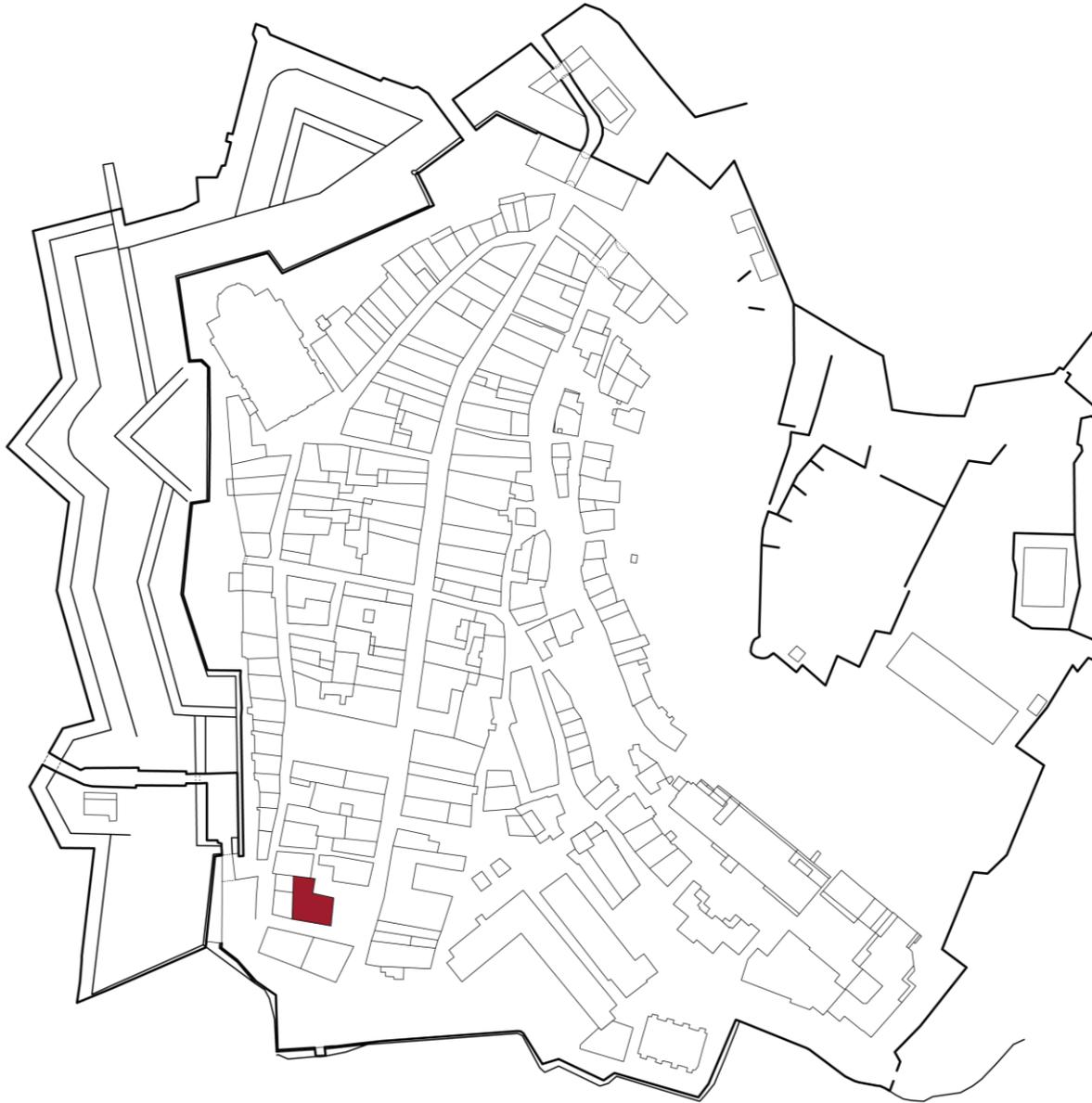


Appel à porteurs de projet

Souhaitant s'investir dans le tiers lieu culturel et solidaire de l'ancienne bibliothèque Aristide Albert

Cité Vauban, Briançon



*Plan de situation de l'ancienne bibliothèque
à transformer en tiers lieu (en rouge) dans la Cité Vauban*

Un tiers lieu culturel et solidaire dans la cité Vauban

Maître d'ouvrage du projet : la municipalité de Briançon

Adresse du projet : Ancienne Bibliothèque Aristide Albert, 63 Grande Rue, 05100 Briançon

1. Présentation du projet de tiers lieu

Le projet de reconversion de l'ancienne bibliothèque de la Cité Vauban en tiers lieu fait suite à une étude (2019-2020) conduite par deux architectes-chercheurs (Marion Serre et Gabriele Salvia). Cette recherche, financée par le POPSU (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, s'inscrit dans la continuité du Plan Action Cœur de Ville¹.

Dans ce cadre, des ateliers citoyens ont rassemblé environ 70 habitants qui ont pu exprimer leur angoisse concernant le départ de la bibliothèque dans la ville basse, mais aussi le besoin d'un lieu commun. Sans préciser le programme qu'il devait contenir, il a été défini comme un lieu ouvert, d'échange, de partage, de culture, un espace mutualisé... Un ensemble d'idées et de mots clés qui nous ont collectivement amenés à l'idée de la création d'un tiers lieu culturel et solidaire qui : 1) répond à la demande habitante et 2) créera un effet levier pour revitaliser la Cité Vauban.

- Qu'est-ce qu'un **tiers lieu** ?

Le tiers lieu est un concept et n'a pas de définition juridique. Il peut donc prendre des formes multiples, à partir du moment où il s'agit d'un lieu de rencontres, d'échanges et de pratiques. Un tiers lieu peut donc être un espace de travail partagé (coworking) comme un espace de culture et de créativité où se croisent des acteurs variés.

- Qu'est-ce qu'un **tiers lieu solidaire** ?

La particularité du tiers lieu que nous souhaitons créer dans la Cité Vauban est de reposer sur les valeurs de citoyenneté et de solidarité. Le tiers lieu solidaire s'inscrit donc dans une perspective de partage et d'apprentissage, il doit donner accès à un certain nombre de ressources et d'activités telles que les livres, le jeu, le soutien scolaire, la fabrication numérique, la création artistique, des formations, etc... L'objectif est, au travers de ce nouveau programme, de conserver la dimension culturelle et intergénérationnelle de l'ancienne bibliothèque.

2. Les actions de la municipalité pour rendre ce projet possible

Pour rendre ce projet possible, la municipalité s'est engagée dans une étude de faisabilité et la recherche de fonds². Toujours dans le cadre des ateliers, l'idée de la création d'une annexe de la bibliothèque est ressortie, ainsi que celle de l'installation de la ludothèque. Ces deux programmes complémentaires, qui proposent des activités pour tous (petite enfance, jeunes, adultes, séniors), ont constitué un point de départ pour tester la faisabilité du projet et sa recevabilité auprès de financeurs. A ce jour, nous avons obtenu trois subventions :

- 25 000 euros de la Fondation Orange pour la création d'un Fablab
- De 75 000 à 150 000 euros du CGET (AMI Tiers Lieux) pour la reconversion
- 10 000 euros de la Banque des Territoires pour cofinancer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui nous accompagne pour créer ce projet

Des résultats prometteurs qui nous permettent aujourd'hui d'élargir la réflexion à l'ensemble des acteurs du Briançonnais et de lancer cet appel à porteurs de projet.

¹ La ville de Briançon a fait partie des 222 villes lauréates en 2018 et a également été retenue dans le cadre de l'AMI « Réinventons nos cœurs de ville » 2019.

² Assistance à la Maîtrise d'ouvrage missionnée par la municipalité : Tiers Lab, atelier d'architecture, d'urbanisme et de recherche

Le planning prévisionnel envisagé par la municipalité est le suivant :

- Co-construction du projet jusqu'à l'automne 2020 avec les porteurs de projet qui seront retenus dans le présent appel.
- Début des travaux janvier 2021
- Ouverture du lieu : septembre 2021

3. Objectif de l'appel

Cet appel vise à identifier des porteurs de projet qui souhaiteraient s'impliquer dans la vie culturelle, sociale et économique du tiers lieu solidaire. Les porteurs de projet doivent donc proposer un **projet d'animation du lieu** qui peut prendre des formes variées et dont l'implication peut être modulée. A titre d'exemple :

- 1) Une association (ou autre acteur) souhaitant organiser de manière quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle des activités (aide aux devoirs, conférences, ateliers pédagogiques, réunions citoyennes, concerts, spectacles, formations, etc...).
- 2) Une association (ou autre acteur) souhaitant bénéficier d'un espace de travail abordable (de 1 à 5 jours par semaine). Dans ce cas de figure, l'acteur doit obligatoirement proposer, à partir de sa pratique professionnelle, des ateliers (ou autres activités) d'animation du tiers lieu. Par exemple, un collectif de webdesigners souhaitant travailler trois jours par semaine dans le tiers lieu pourra proposer un projet d'animation d'ateliers numériques. Dans ce cas, sa candidature est éligible.

4. Ce qui doit apparaître dans la candidature

Un modèle type vous guide sur les thématiques suivantes :

- Le projet en trois mots
- Origines et motivation du projet
- Expliquer le caractère culturel et solidaire du projet (type d'activités proposées, public cible) : *préciser ici si vous comptez participer à l'animation du FabLab ou vous appuyer sur d'autres ressources du tiers lieu ou envisager des partenariats. Pour cela, voir l'annexe 1 qui détaille un certain nombre d'activités envisagées.*
- Impact sur la revitalisation de la Cité Vauban
- Mode de gouvernance, mise en commun, esprit collectif : *montrer ici que vous serez force de proposition dans la gestion collective du lieu.*
- Modalités pratiques : vos besoins, le planning d'activités proposé, la capacité financière
- Présentation de l'équipe porteuse du projet

En complément, vous devrez démontrer votre capacité à contribuer au modèle économique du tiers lieu : en proposant un plan de financement et un compte de résultat prévisionnel (3 ans). Voir document excel.

Pour que la candidature soit retenue, il faut bien montrer en quoi le tiers lieu constituera une ressource pour votre projet (utilisation du fablab, réseau d'acteurs, partenariats à créer...) et, réciproquement, en quoi votre projet va renforcer les ressources du tiers lieu : sa capacité à offrir des activités culturelles aux citoyens et ainsi contribuer à la revitalisation de la vieille ville tout au long de l'année.

Les porteurs de projet qui ont besoin d'un espace de travail doivent nécessairement l'occuper à l'année ou alors être en mesure de le mutualiser avec d'autres porteurs de projet. Seront exclus les porteurs de projet demandant une occupation uniquement en période touristique et sans implication dans la vie du quartier.

Seront particulièrement appréciés les projets favorisant la création de lien avec les habitants, proposant des partenariats avec les activités de la médiathèque et de la ludothèque ou avec d'autres acteurs du Grand Briançonnais, ainsi que les projets ayant une perspective transfrontalière.

5. Implication de la commune

La municipalité met à disposition des porteurs de projet des espaces situés dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque. Elle accompagnera le porteur de projet dans son installation : des ateliers participatifs, animés par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage missionnée par la commune, permettront de définir collectivement la répartition des espaces et leur mutualisation, ainsi que le mode de gouvernance du tiers lieu.

6. Mode de gouvernance envisagé du lieu

La gestion du lieu devra être assurée collectivement par l'ensemble des porteurs de projet qui feront partie du tiers lieu. L'AMO missionnée par la commune accompagnera ces porteurs dans la création d'une association ou autre structure juridique adaptée, dans la définition du règlement intérieur et des modalités de gestion. Elle les accompagnera aussi pour trouver les moyens de financer ½ équivalent temps plein pour assurer la gestion du lieu. La municipalité pourra participer à ce financement en fonction des besoins et de ses possibilités d'année en année. Les modes de gouvernance seront discutés lors d'ateliers participatifs animés par l'AMO et les modalités seront décidées collectivement.

7. Comment candidater

Les porteurs de projet doivent envoyer les propositions par courriel, aux adresses suivantes (un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé) :

Eric Dubois : e.dubois@mairie-briancon.fr

Laurence Deslandes : l.deslandes@mairie-briancon.fr

Marion Serre : mjo.serre@gmail.com

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Une présentation de 10 pages (max.), avec les éléments mentionnés au point 4. Cf. modèle en pièce jointe.
- Un plan de financement et compte de résultat prévisionnel (3 ans). Voir le modèle en pièce jointe (deux documents dans le même excel, sur deux feuilles différentes visibles dans les onglets en bas de la page)
- Tout autre élément d'annexe qui pourrait illustrer le projet, renforcer l'argumentaire (références, vidéos, photos, dessins, etc.)
- Statuts et budget de l'association ou de l'acteur porteur de projet

La date limite de dépôt est fixée au vendredi 3 juillet 2020

8. Examen et sélection des projets

Les projets seront examinés par un comité de sélection, composé d'élus et de personnalités qualifiées, désignés par Monsieur le Maire. Le comité de sélection se réserve le droit d'entendre un ou plusieurs candidats pour une présentation orale du projet.

Les critères de sélection sont :

- Le caractère culturel et solidaire du projet d'animation et son impact sur la revitalisation de la Cité Vauban : 40%
- La capacité des porteurs de projet à s'inscrire dans un projet collectif : motivation et capacité à mutualiser, partager les ressources et les espaces, esprit collectif : 30%
- La viabilité économique et la faisabilité technique de la proposition (nb de mètres carrés disponibles suffisant, espace adapté aux activités proposées etc...) : 30%

Ces critères sont exclusifs : si le projet ne remplit pas l'un de ces critères il n'est pas éligible.

Pour toute question ou aide au montage de votre dossier, veuillez contacter : Marion Serre – mjo.serre@gmail.com

Annexe 1 : liste d'activités possibles (non exhaustive, à enrichir)

Le tiers lieu a pour objectif d'être animé tout au long de la semaine par les différents partenaires. Voici une liste d'activités, non exhaustive, qui pourront être développées dans le tiers lieu :

LUDOTHEQUE : l'inclusion et l'apprentissage par le jeu

- Jeux de société, de tables et de création, jeux surdimensionnés
- Jeux numériques (bibliothèque et espace multimédia)
- Espace parentalité, café des familles, ateliers massage parents/enfants, ateliers contes, espace psychomotricité
- Ateliers de création de jouets grâce au Fablab à partir de matériaux de récupération

BIBLIOTHEQUES : l'inclusion et l'apprentissage par la connaissance

- Annexe de la médiathèque : livres physiques et numériques. Thématiques à définir : collections à envisager sur la citoyenneté, la solidarité, le patrimoine, l'écologie (1000 livres)
- Bibliothèque numérique de la Fondation Orange
- Rencontres littéraires, ateliers lecture et écriture, ateliers contes

LE FABLAB : l'inclusion et l'apprentissage par le faire

- Ateliers Jeux numériques et ateliers Programmation
- Ateliers Art numérique
- Ateliers Architecture et patrimoine numérique
- Ateliers Informations et Web émission
- Cycles de formation multimédia et robotique

Matériel financé par la Fondation Orange. La nature du matériel est encore en cours de discussion, si vous avez des idées ou souhaitez davantage d'information à ce sujet, contacter Marion Serre – mjo.serre@gmail.com

LES RESSOURCES

- Kit Ecole Numérique, contenu des Maisons Digitales et MOOC culturels financés par la Fondation Orange
- Point wifi accessible

Public fragile touché : la création du Fablab et les ressources doivent permettre de réduire la fracture numérique, favoriser la montée en compétence, permettre à chacun d'accéder à des machines pouvant permettre de réduire la consommation quotidienne (réparation de petites pièces, création de jouets ou autres objets à partir du matériel de récupération).

ESPACE DE COWORKING PARTICIPATIF : l'inclusion et l'apprentissage par le travail

- Des espaces de travail sont à la disposition de structures ou travailleurs indépendants souhaitant contribuer à la dynamique économique et solidaire du tiers lieu. Chaque coworker souhaitant faire partie du tiers lieu doit proposer un projet d'animation en lien avec les activités du tiers lieu (ateliers, conférences, fablab, etc...).

AUTRES ACTIVITES PONCTUELLES, EVENTUELLEMENT HORS LES MURS

- Festival (musique, théâtre, culture, livres, jeux, art...)
- Ateliers d'art, expositions, conférences, aide aux devoirs, formations, rencontres citoyennes...
- Ateliers et conférences autour de thématiques faisant sens pour le tiers lieu (citoyenneté, écologie, patrimoine, culture, numérique, art...)
- Etc...